

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE & DE L'ÉTHIQUE

Réunion du mardi 29 septembre 2020

Présidence : **M. Jean-Luc Sabatier**

Présents : **MM. Gérard Baro – Joseph Cardoville – Jean-Pierre Caruso – Claude Congras**

Absents excusés : **MM. Michel Belin – Michel Bertrand – Jacques Caudron – Gilles Vedrines**

Assiste à la réunion : **M^{me} Maryline Loos**, agente administrative du District

Le procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel conformément aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai de 7 jours à compter de sa notification devant la Commission d'Appel disciplinaire de District de l'Hérault ou la Commission d'Appel disciplinaire de la Ligue d'Occitanie, selon les spécifications de l'article 3.1.1.d du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF.

DISCIPLINE

SUD HERAULT FO 1/LAMALOU FC 1

51649.1 – U15 D2 (D) du 19 septembre 2020

Comportement des supporters de SUD HERAULT FO 1

La Commission,
Après étude des pièces versées au dossier,

Le club F.C. LAMALOU LES BAINS ayant fait parvenir un courriel dénonçant le comportement des supporters de SUD HERAULT FO 1,

Demande à :

- M. X, licence n° 2546695608, arbitre ;
- M. Y, licence n° 2308126720, dirigeant de SUD HERAULT FO 1,

un rapport détaillé sur l'attitude et les propos tenus des supporters de SUD HERAULT FO 1 envers les joueurs adverses à leur arrivée au stade et pendant la rencontre, avant le lundi 12 octobre 2020.

Prochaine réunion le 6 octobre 2020.

Le Président,
Jean-Luc Sabatier

La Secrétaire,
Maryline Loos